



BBC Brainois Asbl. Règlement d'ordre intérieur. Modifications à partir du 1^{er} juillet 2018

1. **Statuts** : les statuts de l'asbl Basket Ball Club Brainois peuvent être demandés à la secrétaire ou consultés sur le site internet du Service Fédéral de la Justice de Belgique. (Publication au Moniteur Belge le 16/08/2004). Le règlement d'ordre intérieur a pour but de préciser des modalités d'application et des règles de fonctionnement.

Ce présent document s'adresse à tous les membres du BBC Brainois et est porté à leur connaissance par voie d'affichage dans la Balad'Arena.

Il est rappelé que par son affiliation au BBC Brainois, tout membre est lié par les statuts de l'association et par son règlement d'ordre intérieur. (art 7 des statuts)

Le BBC Brainois est affilié à l'Association Wallonie-Bruxelles de Basket-Ball (AWBB) sous le matricule 1752 et doit respecter ses statuts et règlements.

Le RGPD (Règlement général de protection des données) est d'application selon les directives déjà données et à compléter par l'AWBB pour ses clubs.

2. **Cotisation** : La cotisation des membres effectifs pour la saison 2018/2019 est de 250 € à payer avant le 31 août 2018 au compte BE83 068224418015. En Provinciale 2 et en Provinciale 4 la cotisation est de 210 €, en 3 et 3 la cotisation est de 160 €, en baby 140 €
Pour deux enfants inscrits au BBC Brainois, une ristourne de 12,5 euros est accordée sur la cotisation du deuxième enfant. Pour trois enfants et plus inscrits au BBC Brainois, une ristourne de 25 euros est accordée à partir du 3^{ème} enfant.
Pour les membres choisis par le comité comme délégués d'équipe (un par équipe) et pour les membres du comité, la cotisation pour un enfant affilié à charge fiscalement dudit membre est réduite actuellement à la somme de 0 euros.
Pour les entraîneurs en fonction dans le club, ayant un enfant à charge fiscalement affilié au BBC Brainois, une cotisation réduite actuellement à 0 euros est d'application, à raison d'une cotisation réduite par équipe entraînée.
Pour être aligné dans une équipe, il faut être en règle de cotisation.
La cotisation donne droit à la participation aux entraînements. La sélection en équipe de compétition est du ressort de l'entraîneur de l'équipe.
Après paiement de la cotisation, les parents obtiennent une carte donnant droit à l'entrée gratuite aux rencontres du BBC Brainois. Il est rappelé qu'en cas d'absence de paiement de la cotisation à la fin de l'exercice social (31 décembre) le membre est considéré comme démissionnaire (art 11 des statuts) et le comité se réserve la possibilité de poursuivre par tous moyens la récupération de sa créance.
3. **Dopage** : Les membres du BBC Brainois doivent respecter les dispositions des décrets de la Communauté française en ce qui concerne le dopage et l'usage des substances médicamenteuses. Les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès du secrétaire. En aucun cas le membre ne peut se soustraire à un éventuel contrôle par les personnes agréées par la Communauté française.



4. **Photo** Avant la première affiliation, le nouveau membre devra signer le document d'adhésion au BBC Brainois et transmettra par mail (christelle.secretariat@hotmail.be) une photo d'identité pour respecter les règles imposées par la fédération. Dans le cas contraire, il sera tenu de présenter sa carte d'identité lors de chaque match.
5. **Modalités d'assurance**. L'AWBB a prévu plusieurs possibilités d'assurances pour les membres joueurs et les membres non-joueurs. Le club demande pour chacun de ses membres la modalité de base. A la demande du membre et à ses frais (toutes indemnités et taxes comprises), il est possible d'obtenir une autre modalité d'assurance. Le secrétaire donnera sur demande les renseignements à ce sujet.
6. **Arbitres** affiliés au club et en activité: afin d'encourager les arbitres, une indemnité pour les vêtements leur est accordée en fin de saison, actuellement cette indemnité est de 80 euros par saison complète. Il est demandé aux arbitres d'apporter leur collaboration lors des tournois et rencontres amicales organisés par le club.
7. **La bonne tenue et le respect des autres** personnes et du matériel sont demandés lors de toutes les activités du BBC Brainois. Les dommages éventuels seront mis à charge des personnes qui en sont responsables.
8. **Droit d'entrée** : Le comité se réserve le droit d'entrée dans la buvette et autres installations utilisées par le club.
9. **Sanctions** : Les entraîneurs, et le comité pourront prendre en concertation des sanctions en cas de non-respect des consignes et des articles du règlement d'ordre intérieur. De même, tout frais imposé au club par la fédération suite au comportement d'un des membres sera réclamé à ce membre. Les amendes imposées au club par la fédération comme par exemple la non- présentation de la carte de licence, de la carte d'identité ou du certificat médical (liste non exhaustive) sera réclamée au joueur concerné.
10. **Durée** : Le présent règlement d'ordre intérieur et ses annexes sont valables jusqu'à communication aux membres des modifications apportées.
11. Tout cas non prévu dans ce règlement sera examiné par le conseil d'administration.

Braine le Comte le 1^{er} juillet 2018

Au nom du conseil d'administration
Michel Fohal, Président.